



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 2 mai 2022

Les remboursements de soins du régime agricole à fin mars 2022

Fin mars, les remboursements de soins de ville du régime agricole redescendent vers le niveau des réalisations 2021, après le pic de janvier 2022. Sur les trois premiers mois de l'année 2022, leur progression atteint 4,6 % par rapport à la même période de 2021. Sur douze mois glissants, les remboursements ralentissent légèrement à + 6,1 % mais restent majorés par l'effet base du premier confinement du printemps 2020. Les remboursements de prestations spécifiquement liées à l'épidémie de Covid-19 (tests, vaccins, IJ dérogatoires, etc.) contribuent pour 1,3 point à cette croissance.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droit dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP)**, il a remboursé **4,84 milliards d'euros** en 2021 pour les seuls soins de ville, soit 4,9 % des remboursements tous régimes d'assurance maladie obligatoire confondus.

Les **non-salariés agricoles** représentent **38 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. Ainsi, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 49 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie (- 3,2 % en moyenne sur la période 2014-2020) se poursuit, avec un rythme de - **3,1 %** en 2021. En revanche, l'évolution de la population des **salariés agricoles** est en hausse depuis 2014 (+ 1,5 % en moyenne entre 2014 et 2020) et s'établit à **+ 1,1 %** en 2021. Ces effets démographiques expliquent en partie les rythmes d'évolution des dépenses, différents entre les deux régimes. Au global, l'évolution de la population protégée (salariée et non-salariée) atteint - 0,5 % en 2021.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMA), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@cmsa.msa.fr
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : http://statistiques.msa.fr/ http://statistiques.msa.fr/geomsa/ www.msa.fr		



Le nombre d'**affiliés** au régime agricole ayant bénéficié d'**au moins un remboursement de soins de ville** sur les **trois premiers mois** de l'année 2022 augmente de **10,5 %** par rapport à la même période de l'année précédente. Cette forte croissance de la patientèle, qui s'observe surtout chez les plus jeunes, résulte avant tout du nombre conséquent de personnes qui se sont faites vacciner et/ou ont fait un test de dépistage de la Covid-19 durant les trois premiers mois 2022, alors qu'ils n'avaient pas eu de remboursement de soins sur la même période de l'année précédente.

Des remboursements de soins de ville en hausse chez les salariés agricoles

À fin **mars 2022**, la croissance des remboursements de **soins de ville** par rapport aux mêmes mois de 2021 concerne le régime des **salariés agricoles (9,0 %)** tandis que les **non-salariés se stabilisent (0,0 %)**. Ce différentiel de croissance, en partie lié aux évolutions démographiques des deux régimes, est exacerbé par la crise sanitaire, avec des remboursements de tests et des versements d'IJ dérogatoires sensiblement plus importants au régime des salariés.

Des honoraires médicaux qui restent modérés

Si les remboursements d'honoraires de **généralistes** demeurent relativement bas à l'instar du mois précédent, leur diminution sur trois mois (- 9,1 % après - 7,5 %) vient en partie d'un effet base, le mois de mars 2021 ayant constitué un pic porté par des actes liés à la Covid-19 (consultations dédiées, vaccinations). A contrario, pour les **spécialistes**, un effet base inverse (mois de mars 2021 faible) conduit à une atténuation de la baisse des remboursements d'honoraires (- 0,2 % après - 1,4 %), alors que les montants remboursés de mars restent à un niveau bas comparable au mois précédent. Quant aux **soins dentaires**, en dents de scie sur les derniers mois, les remboursements rebondissent à 0,7 %.

Des remboursements de soins des auxiliaires médicaux en décroissance

De la même manière, les soins de **masso-kinésithérapie** restent oscillants mais leur trend jusqu'alors globalement décroissant, s'infléchit. Le recul des remboursements se réduit à - 0,1 % sur trois mois. S'agissant des **soins infirmiers**, les remboursements continuent de désenfler progressivement après le pic de janvier lié à une explosion des tests de dépistage de la Covid-19. Leur croissance sur trois mois s'établit à 1,0 % (après + 1,8 % sur deux mois).

Des remboursements de biologie en repli après trois mois hauts

Il en va de même pour les remboursements d'analyses médicales en laboratoire, nettement plus bas en mars, après avoir dépassé le pic de la 5^e vague en janvier 2022. Le repli par rapport aux premiers mois de 2021 (- 10,4 % à fin mars après - 6,0 % à fin février) doit être interprété avec prudence, tant la base 2021 est elle-même impactée par la crise sanitaire.

Des transports de patients en mars proches de ceux de février

Concernant les transports de patients, les montants remboursés en mars sont légèrement supérieurs à ceux du mois précédent. Pourtant, leur croissance décélère (+ 8,1 % après + 9,2 %) sous l'effet d'un saut en mars 2021 lié aux revalorisations tarifaires intervenues ce mois-là.

Niveau qui reste haut pour les indemnités journalières maladie

Pour les indemnités journalières (IJ) maladie, le pic de la 5^e vague a été atteint en février ; si les versements de mars se situent sensiblement en deçà du mois précédent, ils demeurent nettement supérieurs aux mois antérieurs et portent la progression sur trois mois à 15,0 % (après + 14,2 % à fin février).



Des remboursements pharmaceutiques en net recul par rapport aux deux premiers mois

Après deux mois fortement majorés par les tests de dépistage de la Covid-19, les remboursements de **pharmacie de ville** décroissent sensiblement en mars et s'approchent du niveau de la fin d'année 2021. Leur progression sur trois mois perd 4,0 points et s'établit à **+ 18,0 %**. Pour la **rétrocession** en revanche, le mois de mars constitue un regain, conduisant à un recul des remboursements moins marqué à fin mars (- **13,2 %** après - 17,4 %).

Ralentissement des dispositifs médicaux

Les remboursements de dispositifs médicaux reviennent à un niveau intermédiaire sur mars après deux mois bas puis un rebond en février. La baisse en PCAP s'accroît à **- 1,7 %** (- 0,4 point).

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin mars 2022	Évolution en ACM (année complète mobile)				Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)			
	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mars 2021	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin mars 2021
TOTAL SOINS DE VILLE	+6,1%	+3,3%	+8,9%	+0,8%	+4,6%	+0,0%	+9,0%	+6,5%
Soins de ville hors produits de santé	+4,1%	+1,5%	+6,3%	+0,5%	+1,2%	-3,6%	+5,4%	+7,9%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	+6,2%	+3,2%	+8,9%	-8,9%	-2,6%	-5,9%	+0,3%	+5,0%
- Médecins généralistes	+0,1%	-5,2%	+5,4%	-7,2%	-9,1%	-15,9%	-2,2%	+5,5%
- Médecins spécialistes	+8,0%	+6,2%	+9,7%	-9,8%	-0,2%	-2,0%	+1,4%	+0,4%
- Dentistes	+11,7%	+11,3%	+12,0%	-9,8%	+0,7%	+1,6%	+0,1%	+22,4%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+3,3%	+0,3%	+9,1%	-1,7%	+0,7%	-2,1%	+5,8%	+5,2%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+12,1%	+9,6%	+15,6%	-14,5%	-0,1%	-1,6%	+1,8%	+3,2%
- Infirmiers	+0,5%	-2,1%	+6,3%	+3,2%	+1,0%	-2,2%	+8,3%	+5,3%
Laboratoires	+2,5%	-4,1%	+8,3%	+33,3%	-10,4%	-16,2%	-5,4%	+69,2%
Frais de transports	+17,7%	+13,8%	+22,9%	-11,6%	+8,1%	+4,2%	+13,0%	-4,4%
Indemnités journalières (IJ) :	-2,9%	-9,0%	-1,6%	+16,7%	+9,2%	+0,4%	+10,9%	+6,2%
- IJ maladie	-5,7%	-11,6%	-4,5%	+25,5%	+15,0%	+4,6%	+16,9%	+6,8%
- IJ ATMP	+2,6%	-4,3%	+4,0%	+2,8%	-0,5%	-6,2%	+0,7%	+5,3%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+9,8%	+6,1%	+14,4%	+1,4%	+10,8%	+5,9%	+16,7%	+4,1%
Médicaments :	+12,0%	+7,7%	+16,8%	+2,2%	+15,2%	+9,2%	+22,0%	+3,4%
- Médicaments délivrés en ville	+13,2%	+8,9%	+18,2%	+2,0%	+18,0%	+12,1%	+24,7%	+2,4%
- Médicaments rétrocédés	-0,7%	-5,4%	+4,1%	+4,6%	-13,2%	-22,5%	-4,0%	+15,4%
LPP	+3,8%	+1,9%	+6,5%	-1,1%	-1,7%	-2,8%	-0,2%	+6,0%

Source : MSA



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, *etc.*

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus : Voir la note de conjoncture maladie de mars intégrale :

<https://statistiques.msa.fr/publication/conjoncture-maladie-au-regime-agricole-a-fin-mars-2022-note/>